

Lettre d'informations n° 32 du 03/06/2010



Chers membres,

Quels indicateurs utiliseriez-vous afin de mesurer l'activité de l'association eCH?

Le nombre de sessions des groupes spécialisés? Le nombre de normes, de documents auxiliaires et de méthodes Best Practice publiés? Le nombre de nouveaux membres? Le nombre de nouvelles demandes reçues? Peu importe le chiffre pris en compte : l'année 2010 constitue, jusqu'à présent, un vrai défi. Des normes très importantes pour la stratégie suisse de cyberadministration sont en phase d'élaboration ou sont quasiment prêtes, de nouveaux groupes spécialisés endossant des tâches centrales se forment et, enfin, je suis surtout heureux de constater que la campagne de publicité de la Direction visant à trouver de nouveaux membres a porté ses fruits.

L'année 2010, riche en événements, signifie également que la charge de travail de toutes nos ressources augmente de façon significative et que les exigences en matière de qualité et de diffusion de l'information s'accroissent. Le Comité directeur de l'association eCH a anticipé ces besoins et a décidé, entre autres, de remplacer l'infrastructure Web, de lancer un projet de recherche ayant pour but la présentation et l'actualisation de normes ainsi que d'effectuer un audit régulier de la qualité des données.

Une gestion de dossiers et de leurs résultats sans discontinuité des supports médias constitue l'élément central d'une information qualitative. Les travaux actuellement effectués dans le cadre du programme GEVER de la Confédération ne sont pas limités à la gestion électronique des dossiers, ils comprennent également des processus supradépartementaux, la description d'un procédé électronique GEVER, de la création à l'archivage des documents, des normes harmonisées et des consignes d'utilisation. En tant qu'organisation créatrice de normes, eCH participe étroitement à ces développements. Je suis heureux de pouvoir vous présenter notre lettre d'informations dédiée au programme GEVER

Sincères salutations.

Nicolai Lutschg, Directeur adjoint

Auteurs: N. Falcone, B. Siegrist, R. Gimmel, C. Michel

Le programme GEVER de la Confédération

Le 23/01/2008, le Conseil fédéral a adopté un «plan d'action relatif à l'utilisation des données et des documents électroniques». Ce plan d'action a donné lieu à une large série de mesures visant à moderniser le traitement des dossiers et la gestion des informations. Ces mesures doivent constituer un instrument efficace permettant de mettre en œuvre un fonctionnement électronique d'une administration fédérale performante, organisée de façon systématique et conforme aux lois.

L'introduction de la gestion électronique des dossiers dans les unités organisationnelles de la Confédération est l'application concrète de ces mesures. La gestion électronique des dossiers constitue la condition préalable à la création de processus continus et automatisés appliqués à la cyberadministration de la Confédération.

Ce projet est réalisé dans le cadre du programme GEVER de la Confédération. La direction de ce programme incombe à la déléguée du Conseil fédéral, Nathalie Falcone. La Conférence des secrétaires (CSG) généraux garantit le pilotage et la surveillance du programme. La commission comprend les secrétaires généraux des sept départements et des services du Parlement ainsi que la Chancellerie fédérale.

Le programme GEVER de la Confédération doit garantir, à partir de 2012, un déroulement électronique des processus de gestion des dossiers dans toutes les unités organisationnelles de la Confédération. Cela implique, entre autres:

- 1) l'introduction par tous les départements et la Chancellerie fédérale d'une solution de gestion des dossiers d'ici à la fin 2011 conformément à la norme fédérale en vigueur,
- 2) la présence de conditions favorables à l'interopérabilité avec les autres solutions de gestion des dossiers,
- 3) le passage à un mode électronique de tous les dossiers du Conseil fédéral et du Parlement d'ici à la fin 2011, ce passage devant être réalisé par la Chancellerie fédérale en col-

laboration avec les secrétariats généraux des départements et des services du Parlement.

La réalisation de ces objectifs requiert les conditions suivantes:

- le développement de documents auxiliaires et de normes (en prenant en compte les contraintes légales, la sécurité des données ainsi que la protection des données et des informations) permettant l'introduction de solutions de gestion des dossiers,
- la création d'interfaces afin de garantir l'interopérabilité entre les unités organisationnelles de l'administration fédérale (dans les départements et entre les départements) et les services du Parlement ainsi que les Archives fédérales,
- la définition et la description de spécifications pour les processus supradépartementaux (PSD) ainsi que la création d'un planning d'intégration du système, d'un concept d'introduction, de formation et d'organisation afin de préparer le passage à un mode électronique de la gestion de tous les dossiers du Conseil fédéral et du Parlement.

Au cours de cette mission, la déléguée sera assistée par une commission composée de représentants de la Chancellerie fédérale, des départements, des services du Parlement ainsi que des Archives fédérales suisses (AFS), de l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC), de l'Organisation informatique de la Confédération (OIC) et, enfin, d'une équipe de travail de trois personnes.

Projets

Le programme GEVER de la Confédération s'articule autour de deux projets: le projet «Processus supradépartementaux» (PSD) et le projet «Traitement des archives et triage» (TAT).

Projet «Processus supradépartementaux»

Problématique, motivation et objectif

Le «paysage» actuel des processus dits supradépartementaux (PSD) est caractérisé par une forte discontinuité des supports médias utilisés. Des dossiers sont en partie ou complètement copiés, scannés, faxés et, très souvent, à nouveau saisis. Les agents administratifs compétents reçoivent parfois les dossiers après expiration du délai pendant lequel ils peuvent émettre leur avis. Ce processus insatisfaisant et exigeant nombre de copies empêche un traitement, une gestion, un triage et finalement un archivage efficaces de dossiers sensibles et souvent urgents.

Ces circonstances ont amené le Conseil fédéral à charger la Chancellerie fédérale (dans le cadre du programme GEVER de la Confédération) du passage des processus supradépartementaux, d'ici fin 2011, à un mode électronique continu en collaboration avec les secrétariats généraux des départements et les services du Parlement.

Etat d'avancement du projet

Dans un premier temps, les processus supradépartementaux ont été définis afin, d'une part, de poser les bases d'une compréhension commune et, d'autre part, de replacer les processus dans le contexte du programme GEVER. Dans un deuxième temps, tous les processus supradépartementaux ont été recensés, permettant ainsi la création d'une carte des processus. Suite à cette première phase du projet, huit processus principaux et consolidés ont été élaborés. Ces projets sont eux-mêmes divisés en tâches dites de gestion et de coordination prises en charge par la Chancellerie fédérale.

Le 05/02/2010, la commission du programme GEVER de la Confédération a donné son accord pour le lancement de la phase Concept du projet PSD. Les missions principales de cette phase consistent à décrire les spécifications du système et à définir la solution future de gestion électronique des PSD.

A l'heure actuelle, des experts travaillent à la définition des spécifications du système qui constitueront la base de la solution future des processus supradépartementaux. La CSG devra statuer au plus tard fin 2010 afin de permettre, en 2011, une implémentation et le passage à une gestion électronique des dossiers du Conseil fédéral et du Parlement.

Projet «Traitement des archives et triage»

Problématique et motivation

Ces 20 dernières années, le paysage des technologies de l'information appliquées à la gestion des dossiers de l'administration fédérale s'est développé de façon hétérogène malgré l'existence, depuis le milieu des années 90, de stratégies et de normes concrètes dédiées à la mise en place d'une gestion électronique des dossiers. A l'heure actuelle, on dénombre environ quinze solutions différentes de gestion des dossiers ou de solutions semblables mises en œuvre dans les domaines de la gestion électronique de dossiers, de la gestion de documents et de documents d'archive. En outre, ces solutions sont utilisées dans les différentes unités organisationnelles de la Confé-

dération dans des reproductions et des versions variées.

Les solutions de gestion des dossiers sont essentiellement employées pour l'archivage des données de dossiers particulièrement importants. Seules quelques administrations fédérales comme, par exemple, celles du Département fédéral de l'économie (DFE) ont mis en place une gestion globale des dossiers. La transparence requise et la traçabilité des dossiers ne sont donc, à l'heure actuelle, pas encore garanties ou bien, dans certains cas, uniquement en partie.

En outre, faute d'une coordination centralisée au niveau fédéral, la question des exigences en matière d'organisation posées par la gestion électronique des dossiers n'a pas été débattue par des spécialistes. Le contenu des normes de gestion des dossiers conçues en 2003/2004 est, par conséquent, minime.

Grâce au lancement du programme GEVER de la Confédération et à sa coordination centralisée par les délégués, les circonstances précitées ont été analysées et décrites tout en prenant en compte le cycle de vie des dossiers.

Objectif

Le projet TAT a pour but de décrire, de façon détaillée, les attentes en matière d'organisation, de conception et de fonctionnalité auxquelles le système de gestion des dossiers devra répondre ainsi que de permettre une concertation sur la cyberadministration entre les Départements et le groupe spécialisé Records Management / GEVER de eCH. De plus, un cahier des charges sera établi. Il spécifiera les normes du système de gestion des dossiers et permettra une refonte ultérieure des normes de gestion des dossiers déjà disponibles.

Etat d'avancement du projet

Fin novembre 2009, la description du procédé de gestion des dossiers était terminée et les lacunes encore existantes et empêchant le bon déroulement du cycle de vie (en anglais: *Lifecycle*) des dossiers étaient identifiées. De ces lacunes sont nées 29 missions qui ont été confiées aux bureaux compétents, entre autres l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC), les Archives fédérales suisses (AFS) et l'Office fédéral de la justice (OFJ). Ces missions consistent surtout à clarifier:

- la notion de gestion électronique de dossiers,
- des questions juridiques,

- des questions techniques concernant l'échange d'informations entre les différents systèmes de gestion des dossiers,
- des questions sur la création d'une base de données avec des adresses de serveurs de la gestion des dossiers,
- des questions sur le développement du modèle de données (norme de la gestion des dossiers I017; métadonnées de la gestion des dossiers),
- des questions concernant le triage et la conservation à long terme d'informations ne nécessitant aucun archivage.

Les réponses à ces questions ainsi que tous les aspects de l'introduction de la gestion des dossiers sont fournis dans le manuel d'organisation (MO). Une première version du MO est disponible depuis fin janvier 2010. À l'heure actuelle, les départements préparent leurs avis sur ce manuel. En juin 2010, ce manuel sera présenté à la commission en charge du programme ainsi qu'à la Conférence des secrétaires généraux afin qu'il soit entériné.

Parallèlement à la rédaction du MO, la description des spécifications en matière de conception et de fonctionnalité auxquelles le système de gestion devra répondre est en cours. Quatorze groupes de travail sont en charge de la description de ces spécifications qu'ils doivent formuler d'après la méthode développée par le DDPS permettant une gestion globale et systémique des spécifications émises pour des systèmes d'informations. Les résultats sont attendus pour mi-2010 et seront intégrés, d'ici fin 2010, dans un document complet nommé «Concept du système de gestion des dossiers».

Ce document servira de base au développement du guide de la gestion des dossiers ainsi qu'à la création d'un cahier des charges, le premier devant être mis à la disposition des services administratifs et le deuxième aux fournisseurs de système pour leur permettre une meilleure orientation.

Etat d'avancement de la mise en place d'une gestion des dossiers dans les unités organisationnelles de la Confédération

Tous les départements fédéraux et la Chancellerie fédérale ont établi un programme d'introduction de gestion des dossiers dans leurs différentes unités administratives, en ont assuré le financement et une coordination centrale reliée à l'organisation du programme GEVER de

la Confédération. Une planification définitive pourra être soumise à la Conférence des secrétaires généraux lorsque la question de la standardisation de la deuxième solution GEVER sera résolue de manière plus concrète.

Les Archives fédérales suisses (AFS) ont créé les bases techniques nécessaires pour l'archivage des dossiers électroniques issus des systèmes de gestion des dossiers. L'archive électronique des AFS est en état de fonctionner et les spécifications de l'interface de livraison sont définies depuis fin septembre 2009. Il s'agit maintenant d'implémenter l'interface et la procédure de livraison dans les différentes unités administratives. C'est l'une des tâches du projet «Traitement des archives et triage».

Les AFS ont rédigé un guide de la gestion des dossiers pour les directions des unités administratives de la Confédération. Ce guide est disponible sur le site internet des AFS depuis juin 2009; destiné aux directions des offices essentiellement, ce guide de la gestion des dossiers est complété par le guide d'introduction de la gestion des dossiers disponible sur le site du programme GEVER de la Confédération. Ce guide fera lui-même l'objet d'une actualisation aux dernières décisions du programme GEVER de la Confédération et sera intégré au manuel d'organisation actuellement en phase d'élaboration.

L'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC) avait pour mission d'étendre la définition des formats d'échange pour assurer le suivi de l'activité administrative par voie électronique au-delà des frontières de l'administration fédérale. L'Association eCH s'est acquittée de la coordination de ces travaux et l'interface d'échange de dossiers (Dossierschnittstelle) eCH-0039 est en passe d'être standardisée, ce qui veut dire qu'elle sera reconnue par les autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi que par de nombreux privés. Il s'agit maintenant de l'implémenter de manière sûre dans les différentes unités d'organisation et dans les systèmes de gestion des dossiers et surtout de définir le mode de transport entre les différentes unités. Ce sera l'une des tâches du projet «Traitement des archives et triage».

Le Conseil informatique de la Confédération avait reçu mandat du Conseil fédéral de procéder à la standardisation d'une deuxième solution de gestion des dossiers à côté de la suite e-gov de Fabasoft. Le Conseil informatique a chargé le programme GEVER de la Confédération de procéder à l'examen de la conformité de la solution «GEVER Office» de l'OFIT

avec les spécifications d'un système GEVER. A ce jour, le programme GEVER a confirmé, dans le cadre d'une première étape, la conformité de cette solution avec la grande majorité des spécifications GEVER. Il reste encore à tester un certain nombre de spécifications (notamment les interfaces, les tests de charge et la sécurité) dans le cadre d'un projet pilote, au secrétariat général du DFF. Si tout se passe bien, le Conseil informatique de la Confédération devrait pouvoir prendre une décision de standardisation en octobre 2010.

En parallèle à cet examen, une demande d'exception pour la solution igeko a été déposée auprès de la direction de l'USIC pour décision. Le programme GEVER de la Confédération a déposé à l'USIC un préavis favorable et un mode d'approbation pour cette exception.

Les AFS ont reçu comme mandat de faire une proposition d'organisation d'un «single point of access» (SPO) selon le principe de transparence, d'ici à fin 2010. Ce mandat doit encore faire l'objet de décisions de principe de la Conférence des secrétaires généraux, en vue de concrétisation.

Agenda eCH 2010

- 09/09/ 2010: **réunion eCH**, Zurich
- 08/11/2010: **rencontre des chefs de groupes spécialisés**, Berne (BEA Expo)
- 25/03/2011: **eCH-GV 2011**, le lieu sera indiqué ultérieurement.